

## AVIS PUBLIC

### ADOPTION DU RÈGLEMENT NO 373-17

**AVIS PUBLIC** est par les présentes donné par la soussignée, directrice générale de la susdite municipalité, que lors de l'assemblée extraordinaire du conseil de ville de Desbiens, tenue le lundi 13 février 2017, le conseil a adopté le règlement suivant intitulé :

**Règlement № 373-17 ayant pour objet d'établir les prévisions budgétaires 2017 de la Ville de Desbiens et de décréter le taux de la taxe foncière générale, les taux des taxes spéciales, les taux fonciers à taux variés ainsi que l'ajout du paiement de la licence pour chien aux propriétaires portés au rôle d'évaluation pour l'année 2017.**

Les personnes intéressées peuvent prendre connaissance dudit règlement au bureau de l'Hôtel de Ville, 925, rue Hébert, Desbiens, pendant les heures d'ouverture.

Ce règlement entrera en vigueur conformément aux dispositions de la Loi.

Donné à Desbiens  
ce 14 février 2017.

Marie-Ève Roy  
Directrice générale

## AVIS PUBLIC

### DÉPÔT DU RÔLE DE PERCEPTION 2017

**AVIS PUBLIC** est donné par les présentes aux contribuables de la Ville de Desbiens à l'effet que le rôle de perception de la taxe foncière, taxe spéciale, taxe sur les immeubles non résidentiels, taxe sur les immeubles industriels, gestion des matières résiduelles, eau potable et assainissement des eaux, pour l'année 2017, est complété et déposé au bureau de la soussignée, directrice générale, au 925, rue Hébert, Desbiens.

Le compte de taxes est payable en trois (3) versements. Le premier versement est exigible avant l'expiration des trente (30) jours qui suivent la date d'envoi du compte de taxes, le deuxième versement est exigible le 30 juin 2017 et le troisième versement est exigible le 29 septembre 2017. Le débiteur peut cependant payer en un seul versement.

Donné à Desbiens  
Ce 14 février 2017

Marie-Ève Roy  
Directrice générale

## PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES 2017

### Revenus:

Foncière générale:	727 224 \$
Taxe non-résidentielle:	68 294 \$
Taxe industrielle:	13 708 \$
Eau:	135 428 \$
Égouts:	143 539 \$
Ordures:	134 461 \$
Fosse septique:	1 630 \$
Paiement tenant lieu de taxes:	14 161 \$
Autres revenus de sources locales:	106 126 \$
Transfert-péréquation:	126 700 \$
M.R.C.	14 114 \$
Subvention caisse populaire pour le centre communautaire	5 000 \$
Surplus:	24 603 \$

**TOTAL: 1 514 988 \$**

### Dépenses:

Administration générale:	306 923 \$
Sécurité publique:	98 150 \$
Transport:	232 335 \$
Hygiène du milieu:	348 588 \$
Santé et bien-être:	12 208 \$
Urbanisme:	95 774 \$
Promotion et développement:	36 370 \$
Loisirs et culture:	254 103 \$
Frais de financement:	41 193 \$
Remboursement en capital:	118 080 \$
Autres frais:	7 634 \$

**TOTAL: 1 514 988 \$**

## INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

Taux de la taxe foncière: 1.35/100 \$

### Services annuels:

Aqueduc:	259.07 \$
Égouts:	290.56 \$
Vidanges:	255.17 \$

**Licence de chien:** 25 \$ pour le premier chien  
30 \$/chien supplémentaire

## PAYER SES TAXES À TEMPS, C'EST PAYANT!

Pour un compte de 300 \$ et plus, vous avez la possibilité de payer en 3 versements.

Il est important de vérifier la date du premier paiement si vous voulez avoir le privilège de payer en 3 versements.

Un contribuable qui ne respecte pas cette date perdra son privilège et verra son compte au total échu et portera intérêt au taux annuel de 10%.

**AVIS PUBLIC**  
**ASSEMBLÉE PUBLIC DE CONSULTATION**  
**PROJET DE RÈGLEMENT NO 371-17**

**AVIS EST DONNÉ QUE:**

- 1- Que lors d'une séance ordinaire tenue le 6 février 2017, le conseil municipal de Desbiens a adopté un projet de règlement sous le numéro 371-17 ayant pour objet de modifier le règlement de zonage 292-05 et ses amendements en vigueur concernant les usages autorisés dans les zones 128M.
- 2- Modifier la grille de spécification touchant la zone 128M qui représentant la rue Hébert à partir du terrain de jeux jusqu'à l'extrémité est de la Ville, afin d'ajouter la zone sous la rubrique Communautaire; Services publics et sous la rubrique Récréation sport et loisirs; Services à caractère socio-culturel, parcs publics, centre récréatifs et installations sportives.
- 3- Qu'une assemblée publique de consultation aura lieu le **mardi 28 février 2017, à 17h00** à la salle du conseil municipal. L'objet de cette assemblée est d'entendre les personnes et organismes qui désirent s'exprimer sur ce projet de règlement. Au cours de cette assemblée, il y aura explication du projet de règlement et les conséquences de son adoption.
- 4- Le projet peut être consulté au bureau de la Ville aux heures habituelles d'ouverture.

Donné à Desbiens  
Ce 14 février 2017.

Marie-Ève Roy  
Directrice générale



**RAPPEL: STATIONNEMENT INTERDIT DANS LES RUES**

Nous vous rappelons que les stationnements de nuit sur la rue Hébert et les autres rues de la municipalité sont **interdits de 23h00 à 7h00**, pendant la période hivernale, afin de faciliter le déblaiement des rues.

La Ville de Desbiens se réserve le droit de faire remorquer tous les véhicules stationnés dans les rues entre 23h-7h, et ce, au frais du propriétaire.

La Ville de Desbiens demande votre collaboration afin de ne pas stationner vos véhicules dans les rues **les jours de neige et les lendemains**. La machinerie pour l'enlèvement de la neige ne peut passer et le déneigement est très difficile et plus long.

Merci de votre compréhension!



**RAPPEL: CAMPAGNE DE FINANCEMENT**

**ÉCOLE SAINT-GÉRARD**

Vous êtes toujours invités à donner vos canettes vides à l'école en les apportant au Marché M. Bolduc et en mentionnant que c'est pour la campagne. Sur demande et à condition d'une quantité minimale, les bénévoles peuvent se rendre chez vous pour une cueillette.

Il reste encore du chocolats à vendre par les jeunes de l'école. Merci d'encourager nos jeunes.

Pour plus d'information ou cueillette:  
Mélania Belley: 418 346-5571 poste 0  
Tania Côté: 581-817-0057

Merci d'encourager nos jeunes!

**ZONE EXTREME**  
*Resto Lounge*

**Bal en Blanc de la Relâche**

*1er mars 2017 18h00*

**3\$**  
*par enfant de tout âge!*

- \* DJ sur place
- \* Animation
- \* Prix de présences
- \* Bar à bonbons
- \* Quilles gratuites

*Mettez un vêtement blanc à votre enfant, si possible!*

*(Les parents peuvent accompagner leurs enfants)*  
*(Aucun service de Bar)*



**CORPORATION  
DE DÉVELOPPEMENT  
DE DESBIENS**

Branché sur son milieu!

**418 346-5571**

[www.ville.desbiens.qc.ca](http://www.ville.desbiens.qc.ca)